

Autorité de Régulation du Numérique



Droit
Numérique.cd



www.droitnumerique.cd

Cadre Légal

Le Code du numérique congolais prévoit, dans ses articles 7 et 8, la création de l'Autorité de Régulation du Numérique. Toutefois, à ce jour, cette institution n'a pas encore été mise en place. Cette autorité sera créée par décret du Premier Ministre, délibéré en Conseil des Ministres et placée sous la tutelle du Ministre ayant le numérique dans ses attributions.



Droit
Numérique.cd

Missions

Le Code du numérique énonce les diverses missions que l'Autorité de Régulation du Numérique (ARN) aura à accomplir, sans toutefois en préciser le contenu. Néanmoins, voici ce que l'on peut en déduire.



Missions

Réguler les activités et services numériques

L'ARN supervisera le secteur numérique pour assurer une organisation efficace et un fonctionnement conforme aux lois en vigueur



Droit
Numérique.cd

Missions

Veiller à l'équité des prix et à la qualité des services rendus aux utilisateurs

L'ARN garantira que les prix des services numériques soient justes et que la qualité réponde aux attentes des utilisateurs.



**Droit
Numérique.cd**

Missions

Définir les principes d'interopérabilité des services numériques

L'ARN établira des normes pour permettre aux différents systèmes et services numériques de fonctionner ensemble de manière cohérente.

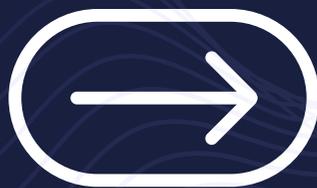


Droit
Numérique.cd

Missions

Protéger les intérêts des utilisateurs et fournisseurs

L'ARN surveillera le marché pour assurer une concurrence saine, protéger les utilisateurs et garantir l'équité entre les acteurs du secteur.

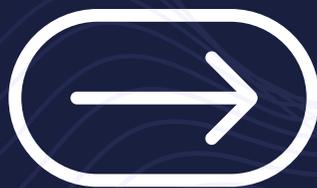


Droit
Numérique.cd

Missions

Assurer la police des activités et des services numériques

L'ARN exercera une fonction de contrôle en s'assurant que les acteurs du numérique respectent la réglementation en vigueur.



Droit
Numérique.cd

Missions

**Promouvoir et développer les activités
dans le secteur numérique**

L'ARN encouragera l'innovation et le développement des entreprises numériques pour soutenir la croissance du secteur.

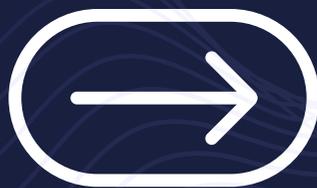


**Droit
Numérique.cd**

Missions

Veiller au respect des obligations des plateformes dominantes

L'ARN contrôlera les entreprises en position dominante pour éviter les abus de pouvoir et garantir la transparence.



**Droit
Numérique.cd**

Missions

Participer à la recherche, la formation et l'étude du commerce électronique

Elle contribuera à la recherche, la formation et l'amélioration des échanges dans le domaine du commerce électronique.



**Droit
Numérique.cd**

Missions

Contribuer à la mobilisation des financements et à la réduction de la fracture numérique

L'ARN recherchera et dirigera les financements pour développer le secteur et réduire les inégalités d'accès au numérique.



**Droit
Numérique.cd**

Missions

Prévenir et réprimer les abus des plateformes dominantes

L'ARN analysera l'état de la concurrence sur le marché et prendra des mesures contre les pratiques anticoncurrentielles des grandes plateformes.

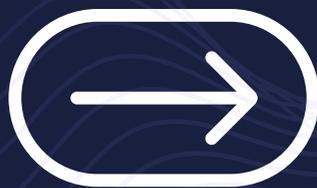


**Droit
Numérique.cd**

Missions

Les fonds du service universel

une partie des fonds du service universel, tel que prévu par la loi de 2021 relative aux télécoms et aux tic, sera allouée à la promotion et au développement des activités et services numériques.



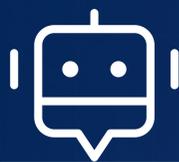
Droit
Numérique.cd

Composition

À la différence des autres autorités de contrôle prévues par le Code du numérique, la composition organisationnelle de l'ARN n'a pas encore été précisée. Il reste donc incertain de savoir comment cette autorité sera structurée et comment ses membres seront désignés. Il convient ainsi d'attendre la publication du décret du Premier ministre pour obtenir davantage de détails.



**Droit
Numérique.cd**



Droit-Numerique.cd est un cadre d'études dédié à l'analyse, la réflexion et la diffusion des connaissances juridiques relatives aux enjeux du numérique en République démocratique du Congo.

Pourquoi nous contacter ?

Partenariats

Collaborons pour renforcer l'écosystème numérique en RDC.

Consultations juridiques

Obtenez des conseils sur les questions légales liées au numérique.

Collaboration

Nous pouvons contribuer dans vos études, séminaires, et autres activités.



contact@droitnumerique.cd



+ 33 6 05 50 17 84



www.droitnumerique.cd

